

Politique de reconnaissance des unités de recherche de la Faculté des sciences

PRÉAMBULE

La présente Politique vise à encadrer la reconnaissance des unités de recherche facultaires par les instances de la Faculté des sciences.

Trois types d'unités de recherche facultaires sont reconnues : **Centre**, **Équipe** ou **Unité à vocation de transfert** (UVT). Elles sont établies afin de favoriser la constitution d'une masse critique de chercheuses, chercheurs autour d'une programmation commune. Elles regroupent des membres du corps professoral régulier de la Faculté des sciences. Elles peuvent également comprendre des membres substitués, associés ou visiteurs, et des membres du corps professoral régulier d'autres facultés de l'UQAM ou d'autres institutions universitaires.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Les objectifs de la Politique sont de :

- **Favoriser** la recherche en collaboration, disciplinaire, multidisciplinaire et partenariale; l'obtention de financements externes; la formation des personnes étudiantes, particulièrement aux cycles supérieurs, ainsi que des stagiaires postdoctoraux; la visibilité et le rayonnement de la recherche menée à la Faculté des sciences; et l'obtention d'une reconnaissance institutionnelle, provinciale, nationale ou internationale.
- **Offrir** une reconnaissance formelle à des regroupements dont le domaine de recherche s'inscrit dans les «***Orientations stratégiques de la recherche de la Faculté des sciences***».
- **Soutenir** le démarrage d'activités de recherche et les efforts de structuration de chercheuses, chercheurs dans un domaine émergent d'importance stratégique pour la Faculté des sciences.

1. TYPES D'UNITÉS DE RECHERCHE RECONNUS PAR LA FACULTÉ DES SCIENCES

Une unité de recherche facultaire est reconnue par le Conseil académique de la Faculté des sciences sur recommandation du Comité de la recherche.

1.1. Définitions

1.1.1. Le Centre de recherche de la Faculté des sciences

Le Centre de recherche facultaire se caractérise par sa diversité de compétences qui tend à favoriser des collaborations à différents niveaux (interdépartemental, interfacultaire, interuniversitaire, international). Il constitue une unité de recherche dynamique et de grande visibilité.

Le Centre de recherche facultaire doit démontrer l'obtention de financement collectif externe – impliquant un minimum de deux (2) membres réguliers du Centre – pour le maintien et le développement de ses activités et de son fonctionnement. Il doit également montrer la tenue régulière d'activités collectives de recherche et de formation scientifique (colloques, séminaires, assemblées ponctuelles, cycles de conférences, etc.).

Le Centre réunit minimalement six (6) membres du corps professoral régulier de la Faculté des sciences¹, dont l'un d'entre eux en assure la direction. Les professeures et professeurs peuvent être affiliés à une unité de recherche institutionnelle, mais doivent démontrer la complémentarité de leur participation pour être reconnus comme membres réguliers du Centre facultaire. Les membres réguliers du Centre peuvent aussi être **membres réguliers ou associés** de Regroupements stratégiques du FRQ.

Le Centre doit se doter de statuts et règlements qui encadrent ses activités et son fonctionnement, compatibles avec les règles de fonctionnement reconnues par les instances de la Faculté des sciences et de l'UQAM. Un gabarit fournissant les éléments attendus en regard des statuts et mandats sera rendu disponible par la Faculté des sciences.

1.1.2. L'Équipe de recherche de la Faculté des sciences

L'Équipe de recherche facultaire vise généralement l'obtention, à court terme, d'un financement collectif externe par un organisme subventionnaire reconnu, lui

¹ Tel que défini dans la convention collective du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Montréal.

permettant une éventuelle reconnaissance à titre de Centre de recherche facultaire ou de Centre institutionnel de l'UQAM.

Les membres de l'Équipe travaillent sur un objet de recherche commun qui présente un potentiel de développement intéressant sur le plan de la programmation scientifique. Les intérêts de recherche de l'Équipe se positionnent au sein d'un des domaines stratégiques de la Faculté des sciences, ou démontrent la capacité de favoriser l'émergence de nouveaux domaines au sein de la Faculté des sciences.

L'Équipe de recherche facultaire est composée de quatre (4) membres du corps professoral régulier dont l'un d'entre eux en assure la direction. Les professeures et professeurs peuvent être affiliés à une unité de recherche institutionnelle, mais doivent démontrer la complémentarité de leur participation pour être reconnus comme membres réguliers de l'Équipe. Les membres réguliers de l'Équipe peuvent aussi être **membres réguliers ou associés** de Groupements stratégiques du FRQ.

1.1.3. L'Unité de recherche à vocation de transfert de la Faculté des sciences

L'Unité à vocation de transfert de la Faculté des sciences (UVT) a pour mission principale le transfert des connaissances ou de l'expertise technique vers la société. Cette unité a un programme d'activités conséquent et basé sur des savoirs disciplinaires ou multidisciplinaires, dont la pertinence sociale est avérée. La direction est assurée par un membre du corps professoral régulier de la Faculté des sciences. L'UVT peut prendre les formes suivantes :

- **Observatoire de la Faculté des sciences**

L'objectif principal d'un Observatoire vise la compréhension des besoins et des enjeux des actrices et acteurs de terrain et gouvernementaux, de la société civile, de la communauté scientifique ou du monde médiatique sur un domaine d'expertise en recherche spécifique. Reposant sur une démarche scientifique disciplinaire, multidisciplinaire ou intersectorielle, il favorise les échanges bidirectionnels féconds avec ces différents intervenants. De manière générale, l'Observatoire compte sur un ou des partenaires issus de la société civile ou des milieux gouvernementaux.

Le transfert des connaissances peut prendre différentes formes, telle que la détermination d'indicateurs, la constitution de bases de données, la production d'analyses et d'interprétations de synthèses et les communications dans les médias.

L'Observatoire peut être un réseau de veille stratégique qui agit comme vigie, arrimée à une ou plusieurs unités de recherche, et garantit une programmation d'intervention, élaborée dans un contexte scientifique. Il permet à ses membres de participer à des projets de recherche de nature académique, en collaboration avec des partenaires (publics, privés ou associatifs). Le réseau de veille permet d'anticiper l'évolution d'un domaine par le suivi critique qu'il effectue.

Le financement de l'Observatoire est généralement consacré à des activités de visibilité et/ou de mobilisation des connaissances.

- **Plateforme de la Faculté des sciences**

La Plateforme facultaire a une vocation de recherche appliquée et de services analytiques destinée aux actrices et acteurs des milieux universitaires, gouvernementaux et industriels. Elle offre une infrastructure de pointe et des compétences spécialisées pour :

1. L'exécution de projets de recherche;
2. La provision de services analytiques spécialisés.

La Plateforme facultaire peut aussi exécuter des mandats précis, en termes de synthèses des connaissances et/ou de formation technologique.

2. RECONNAISSANCE ET ÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

2.1. Appel à candidature

Les appels à candidatures ont généralement lieu pendant la session d'hiver. Ils dépendent de l'enveloppe budgétaire disponible.

2.2. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont présentés dans une Directive et approuvés par le Comité de la recherche de la Faculté des sciences au moment des appels à candidatures. Ils s'inspirent des critères établis par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans le cadre de ses programmes de Regroupements stratégiques. La recherche, l'obtention et le maintien de financement collectif externe demeurent des objets centraux du processus d'évaluation².

En ce qui concerne les Unités à vocation de transfert, les critères s'appuient sur des notions de rayonnement, de visibilité et de services rendus aux collectivités et à la société dans son ensemble.

2.3. Évaluation et reconnaissance interne

Dans le cadre du processus d'évaluation des unités de recherche, un Comité d'évaluation présidé par la vice-doyenne ou le vice-doyen à la recherche et formé de quatre (4) membres du corps professoral régulier et d'une personne externe, procède à l'évaluation des demandes de reconnaissance reçues. La composition de ce comité est proposée et approuvée par le Comité de la recherche. Le rapport d'évaluation est présenté au Comité de la recherche de la Faculté des sciences qui devra recommander ou non la création ou le renouvellement des unités de recherche facultaires.

2.4. Durée

La reconnaissance d'une unité de recherche facultaire est accordée pour une durée maximum de cinq (5) ans, renouvelable. L'utilisation du budget octroyé sera vérifiée chaque année, et des justificatifs pourraient être demandés en cas de non-utilisation des fonds. À l'échéance de ce terme, l'Unité doit présenter une demande de renouvellement afin de conserver son statut facultaire.

3. SOUTIEN POUR LES UNITÉS FACULTAIRES RECONNUES

- **Accompagnement du Vice-décanat à la recherche** : soutien dans la préparation des demandes de subvention, des demandes de reconnaissance institutionnelle (appui logistique) et, selon les disponibilités, mise à disposition de locaux, salles de rencontres et salles de séminaires.
- **Financement de recherche**: soutien financier facultaire, selon les conditions énoncées dans la Directive 2 du présent document « *Modalités de financement des unités de recherche de la Faculté des sciences* ».

4. MODALITÉS

Le Comité de la recherche de la Faculté des sciences révisé, lorsque nécessaire, les modalités d'application découlant de la présente Politique et recommande ces modifications au Conseil académique de la Faculté des sciences.

5. RESPONSABILITÉ

Le Vice-décanat à la recherche de la Faculté des sciences est chargé de la diffusion, de l'application et de la mise à jour de la présente politique.